

Création du 1^{er} diplôme d'Etat portant la mention « polo »



Une des premières fédérations à mettre en place un diplôme de niveau 3, la Fédération Française de Polo a obtenu, par arrêté du 1^{er} juillet 2008, la création de la mention « polo » associée au diplôme d'Etat de la Jeunesse et des Sports, dans la spécialité « perfectionnement sportif ».

Ce diplôme attestera des compétences des enseignants de polo à concevoir des programmes de perfectionnement et à diriger des formations.

C'est l'aboutissement d'un long dossier mené, pour la FFP, par Yvan Guillemin, Loïc Le Masne de Chermont et Fabrice Bossuyt.

Les premiers diplômes seront délivrés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en juin 2009 à l'issue d'un examen par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Une quinzaine de candidats, déjà enseignants, a manifesté son intérêt pour cet examen (date limite de dépôt des dossiers : 20 avril 2009). Les dossiers seront examinés par un jury présidé par l'Inspecteur de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse et des Sports et composé, outre du président, d'un second représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, d'Yvan Guillemin et de Fabrice Bossuyt. Au mois de décembre 2009 une seconde promotion sera diplômée, une dernière fois par VAE.



« Pour la Fédération Française de Polo, la mise en place de ce diplôme constitue une nouvelle étape importante dans le cadre du développement de la politique de formation qu'elle entend poursuivre au cours des prochains mois » indique Jean-Luc Chartier, Président de la FFP.

En 2007, la Fédération Française de Polo, en collaboration avec l'Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses (AFASEC), s'était penchée sur la formation des lads polo (les petisseros) en leur ouvrant l'accès au diplôme de cavaliers-soigneurs.

« Cette politique de formation s'inscrit elle-même dans une action globale de la Fédération Française de Polo concernant le développement des clubs, la lutte anti-dopage, le perfectionnement des jeunes joueurs, notamment dans le cadre du paddock polo » précise Jean-Édouard Mazery, responsable de la communication de la FFP.

A l'automne 2010, pour de futurs candidats, devrait être mise en place une formation classique de 700 heures par alternance. Ce seront alors les diplômés 2009 qui seront les formateurs.

Tous les métiers de sport sont en pleine réforme et l'enseignement du polo a sa place dans cette évolution. A l'issue de la première remise des diplômes, on ne pourra plus enseigner le polo sans être titulaire du diplôme d'Etat mention « polo » ou d'un diplôme européen équivalent.

L'instauration de ces nouvelles formations constitue certainement une opportunité pour le développement du polo en France dont l'enseignement reste encore très empirique. L'occasion de repenser la pédagogie et de conceptualiser des méthodes.

● Axelle de Berger

Article paru sur le site
www.polo-alumni.com
Mai 2009



POLO & ALUMNI
Accompagnement sportif, news
et événements Polo